



Besoin de conseils au sujet de la fermeture de magasin

Par **Rose85**, le 17/09/2015 à 05:34

Bonjour, rnJ'ai ouvert un magasin de lingerie 2013 que j'ai fermé il y a 1 mois après un déficit de 9000€.rnCette même année 2013 j'ai créer un site internet pour booster les ventes sur le conseil d'aerial group. Un an après(2014,après n'avoir rien vendu par ce site j'ai manifesté l'intention d'arrêter mon contrat avec eux ils m'ont signifié l'impossibilité car je m'étais engagée sur 2 ans. Août 2015 donc 2 après je pensais que la rupture de notre contrat allait de soi, je leur ai fait un courrier dans ce sens et il m'ont répondu que je ne l'ai pas fait à temps donc je suis à nouveau engagée par tacite reconduction. Je tiens à préciser que malgré le bilan négatif j'ai payé 200€ tous les mois pendant 2 ans et je n'ai rien vendu par leur site. rnMerci pour vos conseils. rnRose

Par **moisse**, le 17/09/2015 à 09:21

Bonjour,rnIl faudrait tout de même commencer par lire votre contrat.rnVous avez déjà buté sur un premier échec de résiliation, et vous auriez dû comprendre enfin que lire son contrat c'est utile.rnCeci dit, quelle était la forme de l'entreprise et les opérations de liquidation ont-elles fait l'objet d'une publicité légale ?